

## La France prend des mesures pour lutter contre la récidive

Le 15 mars 2022, les ministères de la Justice et du Travail, de l'Emploi et de l'Insertion ont signé à Amiens un programme d'action conjoint visant à accompagner la réinsertion professionnelle des personnes sous main de justice et lutter ainsi contre la récidive.

Le garde des Sceaux Éric Dupond-Moretti et Brigitte Klinkert, ministre déléguée chargée de l'Insertion, se sont rendus à la maison d'arrêt d'Amiens pour signer une feuille de route pour les années 2022-2023 renforçant ainsi la coopération entre les ministères de la Justice et du Travail, de l'Emploi et de l'Insertion.

Cette feuille de route conjointe vise à développer les compétences des personnes placées sous main de justice, mineures comme majeures, par la formation, le travail et l'accompagnement à la réinsertion. Elle engage les deux ministères à un plan d'actions qui s'articule autour de quatre axes :

- ✓ Développer le parcours de formation et le parcours professionnel des personnes détenues pendant leur peine ;
- ✓ Anticiper et préparer à la sortie de détention ;
- ✓ Poursuivre l'accompagnement à la sortie et inciter les entreprises à s'engager sur le sujet ;
- ✓ Améliorer la prise en charge spécifique du public mineur.



©Photo prise par Pierangelo Campolattano à la prison de Gorgona (Italy)